



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur la République Démocratique du Congo

*2915ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 8 et 9 décembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. "Le Conseil rappelle les conclusions du Conseil affaires générales relations extérieures du 10 novembre sur la RDC et reste très préoccupé par la situation dans l'Est du pays provoquée par la reprise de l'option militaire par toutes les parties, notamment l'offensive du CNDP, et par ses conséquences sur le plan humanitaire, alors que l'accès aux populations déplacées reste très difficile dans certaines zones du Nord Kivu. Le Conseil appelle toutes les parties concernées par les processus de Goma et de Nairobi à respecter le cessez-le-feu et à garantir la sécurité du personnel humanitaire ainsi que l'accès inconditionnel aux populations.
2. Le Conseil exprime sa vive préoccupation face à la poursuite de graves atteintes aux droits de l'homme, en particulier des exécutions sommaires, des violences sexuelles systématiques, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les groupes armés, tel que rappelé par le Conseil des Droits de l'Homme à sa session extraordinaire du 28 novembre et du 1 décembre. Le Conseil condamne ces actes et appelle tout les parties concernées à y mettre fin. Il appelle en particulier le gouvernement de la RDC à mettre fin au comportement de certains éléments des forces armées congolaises, caractérisé par des atteintes aux personnes et aux biens qu'ils sont censés protéger. Le Conseil appelle l'ensemble des parties à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de mettre un terme aux violations des droits de l'homme, d'arrêter et de punir les responsables.

P R E S S E

3. Le Conseil salue la mobilisation de la Commission européenne et des Etats membres pour venir en aide à la population victime du conflit et contribuer à la recherche d'une solution politique à la crise, à travers une aide humanitaire supplémentaire de 45,6 M€ et de nombreux déplacements ministériels en RDC et dans la région. Le Conseil encourage la Commission et les Etats membres à poursuivre cet effort en étroite coopération avec l'ONU, l'UA et les Etats de la région, dont il salue l'implication.
4. Le Conseil rappelle la nécessité de poursuivre les efforts en vue de mettre un terme à l'activité des groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC, notamment les FDLR. Il rappelle l'engagement de l'UE afin de permettre le règlement de ce problème, par la relance des processus de paix de Goma et de Nairobi. Il demande à la RDC et aux autres gouvernements de la région de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Il demande aux pays de la région de respecter la souveraineté de la RDC.
5. Le Conseil salue l'engagement de la région dans le cadre des processus de paix de Goma et Nairobi. Il se félicite à cet égard de la reprise du dialogue entre les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda et les encourage à intensifier leur coopération en vue de normaliser leur relation et de contribuer à la stabilisation durable de la situation. Il salue les efforts de l'ex-Président Olesugun Obasanjo, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, pour trouver une solution politique au conflit. Il rappelle l'engagement de l'UE dans le cadre de la Facilitation Internationale.
6. Le Conseil souligne l'importance de la poursuite de la coopération avec les autorités congolaises pour renforcer leurs capacités, en particulier dans le secteur de la sécurité, en vue notamment de renforcer la stabilité dans l'Est, et de lutter contre l'impunité et l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont la persistance alimente la crise. Le Conseil rappelle la disponibilité de l'UE à approfondir son engagement à cette fin, y compris par l'intermédiaire de ses missions EUSEC et EUPOL RD Congo et de la Commission, en collaboration avec les autorités congolaises.
7. Le Conseil réitère son soutien à l'action menée par la MONUC sur le terrain et l'encourage à poursuivre le renforcement de son dispositif au Nord-Kivu. Le Conseil se félicite de l'adoption le 20 novembre par le Conseil de sécurité, à l'unanimité, de la résolution 1843 autorisant le renforcement des effectifs de la MONUC, qui doit contribuer à améliorer la protection des populations civiles et à accompagner le redéploiement en cours de la mission. Au-delà du renforcement d'urgence des effectifs, le Conseil suit avec attention les discussions en cours au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la MONUC en vue d'améliorer l'efficacité de la force. Le Conseil a pris note de la lettre adressée par le Secrétaire général des Nations unies au Secrétaire général/Haut Représentant et demande à ce dernier et à la Commission de préparer rapidement les éléments de réponses techniques, humanitaires et politiques en tenant compte des observations présentées.
8. Le Conseil continuera à suivre de près les développements humanitaires, politiques et sécuritaires dans l'Est de la RDC."